

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DES SOURCES
MUNICIPALITÉ DE WOTTON**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue le mardi deuxième jour du mois de juillet 2013 (2013-07-02), à dix-neuf heures trente minutes (19h30), à la salle du conseil située au 396, rue Mgr L'Heureux, Wotton, à laquelle sont présents :

Présences : Ghislain Drouin, Maire,

Fernand Bourget, conseiller,
Claude Vaillancourt, conseiller
Marc-André Gagnon, conseiller,
Paul Latulippe, conseiller,
Yves Gauthier, conseiller.

Siège numéro quatre : vacant.

Ouverture de la séance

Le Maire, Ghislain Drouin, constate le quorum à 19h30 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Mme Carole Vaillancourt, Directrice générale et Secrétaire-trésorière, est également présente.

DÉPÔT DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Monsieur le Maire dépose sa déclaration des intérêts pécuniaires modifiée et le conseiller Yves Gauthier dépose également sa déclaration annuelle.

ORDRE DU JOUR

Ouverture de la séance

- 1.1.1. Adoption de l'ordre du jour
- 1.1.2. Adoption du procès-verbal du 3 juin 2013
- 1.1.3. Rapport du Dir. incendies : 2013-13 et rapport d'exercice 2013-01
- 1.1.4. Permis émis en juin 2013
- 1.1.5. Dépôt des travaux effectués en juin 2013
- 1.1.6. École Hamelin : Rapport sur le service de garde et projet « Parc école » / M. Alexandre Néron

- 1.1.7. Recyc-Québec ; Rapport déposé le 19 juin 2013 à Recyc-Québec
- 1.1.8. Développement Économique Canada/FAIC/demande d'infos et refus
- 1.1.9. MTQ : Reconstruction du pont du Rang C- été 2013
- 1.1.10. MAMROT : Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics-Lettre du Ministre S. Gaudreault

- 1.1.11. MAMROT : Bilan annuel des ouvrages d'assainissement 2012
- 1.1.12. Dépôt de l'état des activités de fonctionnement au 30 juin 2013

2. Prises de décision

- 2.1.1. Adoption des comptes du mois de juin 2013
- 2.1.2. Autorisation décompte progressif no 2/Sintra inc. – Vanne réduction de pression
- 2.1.3. Demande de citoyens/Mod. : :églement zonage/permètre les résidences intergénérationnelles
- 2.1.4. Résol. d'appui au projet de rénovations de la Canne d'Or (2 résolutions)
- 2.1.5. Demande d'entraide automatique de la Municipalité de Saint-Camille
- 2.1.6. GES/Résolution pour le Plan d'Action visant la réduction des GES 2012-2017
- 2.1.7. Résolution pour liste des prix Conteneur pour matériaux secs
- 2.1.8. MRC des Sources/Programme de redistribution aux municipalités
- 2.1.9. Demande d'autorisation à la CPTAQ/Ferme Charrier/aliénation des lots : 33-P, 32-3, 33-A-P, 33-B-P, rang 5 et 38, rang 5.

3. Rapport des divers comités

4. Période de questions pour les personnes présentes

5. Informations générales et correspondance diverse

- 5.1.1. *Échec au Crime* : Façons de joindre anonymement la centrale
- 5.1.2. FQM : Bulletin Contact du 3 et 17 juin 2013
- 5.1.3. FQM : Info du 11, 13 et 14 juin 2013
- 5.1.4. MRC des Sources/Dépôt du projet 202-2013 modifiant le règlement 80-98

6. Autres sujets :

Demande du Club VTT-Projet pilote : passage de VTT sur certains chemins municipaux
Dépôt d'une pétition pour contre le passage des VTT et motoneiges

7. Levée de la séance.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX



ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
1307-129 IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Vaillancourt,
APPUYÉ par le conseiller Fernand Bourget et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé par la Directrice générale et Secrétaire-trésorière en laissant le point « Autres sujets » ouvert.

A D O P T É E

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 JUIN 2013
1307-130 IL EST PROPOSÉ par le conseiller Paul Latulippe,
APPUYÉ par le conseiller Marc-André Gagnon et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE le procès-verbal de la séance du 3 juin 2013 soit adopté tel que déposé par la Directrice générale et Secrétaire-trésorière ;

QUE dispense de lecture soit accordée, une copie du procès-verbal a été remise aux membres du Conseil avant la présente réunion afin qu'ils en prennent connaissance.

A D O P T É E

DÉPÔT DU RAPPORT DU DIRECTEUR DES INCENDIES

Rapport 2013-13

➤ Le 22 juin 2013 : Assistance pour pince de désincarcération sur la route 249, Saint-Georges-de-Windsor. Durée de l'intervention : 0h25.

Rapport 2013-01

➤ Le 14 juin 2013 : Exercice d'évacuation au 666, rue Saint-Jean, Wotton. Durée de l'intervention : 3h00.

RÉSUMÉ DES PERMIS ÉMIS EN JUIN 2013

En juin, 10 permis ont été émis pour construction, démolition et/ou des travaux de rénovation pour une valeur de 159 700\$.

DÉPÔT DU RAPPORT DE VOIRIE ET DE GESTION POUR LE MOIS DE JUIN 2013

À titre d'information, un résumé des travaux effectués en juin a été remis aux membres du Conseil par la Directrice générale, avant la présente réunion.

ÉCOLE HAMELIN – RAPPORT SUR LE SERVICE DE GARDE MIS EN PLACE PAR M. ALEXANDRE NÉRON

Monsieur Alexandre Néron, Directeur de l'École Hamelin, s'est déplacé pour venir donner un compte-rendu sur le service de garde qui a été mis en place en à l'automne 2012.

Au total, 12 élèves ont participé à ce service à temps plein. Pour l'an prochain, la prévision est de 15 élèves. Le ratio est de 1 éducateur/20 élèves.

Ce service a terminé avec un surplus des opérations. Ce surplus sera transféré au projet de « Réaménagement du parc école ».

Pour le projet du « Parc école », qui pourra desservir plusieurs organismes dont la Municipalité (ex. : jeu de soccer), Comité des loisirs, etc., les travaux seront subventionnés comme suit : 1/3 : École Hamelin, 1/3 : Commission Scolaire et le dernier tiers par la Ministère de l'Éducation, du Sport et du Loisir.

Monsieur Denis Pinard, membre du Comité, tient à féliciter M. Néron pour son excellent travail.

Monsieur le Maire remercie Monsieur Néron d'avoir pris le temps de se déplacer pour venir expliquer aux membres du Conseil, les projets de l'École Hamelin.

PGMR – DÉCLARATION À RECYC-QUÉBEC

La Directrice générale et Sec.-trésorière informe le Conseil que la déclaration annuelle du Programme de Gestion des Matières Résiduelles a été déposée officiellement le 19 juin 2013.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE CANADA – SUBVENTIONS REFUSÉES

Dans une lettre du 12 juin 2013 provenant de Développement Économique Canada, ce dernier informe la Municipalité de Wotton qu'après examen les demandes de subvention n'ont pas été retenues, compte tenu de l'intérêt suscité par ce programme. La priorité a été donnée aux projets admissibles déposés par des OBNL.

MTQ – RECONSTRUCTION DU PONT DU RANG C

La Municipalité accuse réception de la lettre du 13 juin 2013, provenant de la Direction régionale de l'Estrie du ministère des Transports, à l'effet que le ministre entreprendra, à l'été 2013, la reconstruction du pont du Rang C. Le MTQ indique également quels seront les chemins empruntés par les usagers de la route : 1^{er} rang, 8^e rang, Chemin Courtemanche et 6^e rang.

Suite à ces informations, la Directrice générale et Secrétaire-trésorière a appelé le ministère pour l'informer que le 8^e rang, n'est pas un chemin que les usagers pourront emprunter puisqu'il s'agit d'un chemin qui n'a pas de fossés de chaque côté et que le trafic à sens inverse est impraticable. À ce jour, elle n'a pas eu d'autres nouvelles sur ce sujet.

MAMROT – LOI SUR L'INTÉGRITÉ EN MATIÈRE DE CONTRATS PUBLICS

La Municipalité a reçu le 19 juin dernier, une lettre signée du Ministre des Affaires municipales, des régions et de l'organisation du Territoire, Monsieur Sylvain Gaudreault, nous informant que la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics a été adoptée.

MAMROT – BILAN ANNUEL DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT 2012

La Municipalité accuse réception de la lettre du MAMROT du 11 juin 2013 concernant le bilan annuel des ouvrages d'assainissement 2012.

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 JUIN 2013

La Directrice générale et Secrétaire-trésorière dépose, à titre informatif, l'état des revenus et dépenses au 30 juin 2013. Une copie a été remise à chacun des membres du Conseil, avant la présente réunion.

ADOPTION DES COMPTES DE JUIN 2013

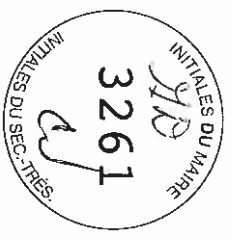
1307-131 IL EST PROPOSÉ par le conseiller Paul Latulippe, **APPUYÉ** par le conseiller Marc-André Gagnon, et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**,

QUE la Directrice générale et Secrétaire-trésorière soit et est autorisée à payer les comptes du mois de juin 2013, selon la liste remise aux membres du Conseil datée du 30 juin 2013, pour un montant total de **129 696,00\$**;
A D O P T É E

DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 2 ET 3 – VANNE DE RÉDUCTION DE PRESSION

1307-132 IL EST PROPOSÉ par le conseiller Fernand Bourget, **APPUYÉ** par le conseiller Claude Vaillancourt et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**,

QUE suite aux travaux de changement d'une vanne de réduction de pression sur la rue Saint-Jean Ouest, la Municipalité accepte la recommandation de



l'ingénieur au dossier, pour le paiement du décompte progressif no 2 et 3, à la cie Sintra Inc., région Estrie, au montant total de **12 77,95\$** (lettre de EXP du 27 juin 2013).

QUE la Directrice générale et Secrétaire-trésorière soit autorisée à payer le montant du décompte progressif numéro deux (2) et le décompte numéro trois (3) sera déboursé dès la réception de la déclaration statutaire, de la quit-tance finale, des quittances de ses sous-traitants et des fournisseur, des certificats de CSST et de la CCQ et de la réception du cautionnement d'entretien par l'entrepreneur Sintra Inc.

A D O P T É E

Disponibilité au **30 juin 2013**, compte EOP #393 : **208 932,48\$**.

**DEMANDE DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE –
RÉSIDENCE MULTIFONCTIONNELLE**

Les membres du Conseil accusent réception de la demande de Mme Royer à l'effet de permettre à l'intérieur du règlement de zonage 50-99, une modification qui permettrait d'inclure, dans certaines zones, les résidences intergénérationnelles.

En août, la Municipalité devrait débiter des travaux de modifications à sa réglementation d'urbanisme avec Monsieur Serge Côté, urbaniste. Lors de ces travaux, la Municipalité étudiera la possibilité d'intégrer, à l'intérieur de sa réglementation, le point des résidences intergénérationnelles.

**PROGRAMME ACCÈSLOGIS – PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AU
LOYER**

ATTENDU QU'EN vertu de l'article 94.5 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec, une municipalité peut, dans l'application d'un programme complémentaire à celui de la Société d'habitation du Québec, accorder tout forme d'aide financière, y compris l'octroi d'un crédit de taxes et ce, malgré la Loi sur l'interdiction de subventions municipales ;

En conséquence,
1307-133 IL EST PROPOSÉ par le conseiller Fernand Bourget,
APPUYÉ par le conseiller Marc-André Gagnon, et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la Municipalité de Wotton participera au Programme de *Supplément au loyer* pour le projet de revitalisation du la Canne d'Or à Wotton, en acceptant de s'engager dans une proportion de 10% pendant les cinq (5) premières années, pour au moins 20% des unités de logement prévues au projet et jusqu'à concurrence du nombre d'unités maximal prévues à l'intérieur de la convention d'exploitation.

A D O P T É E

PROGRAMME « ACCÈSLOGIS » QUÉBEC

ATTENDU QU'EN vertu de l'article 94.5 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec, une municipalité peut, dans l'application d'un programme complémentaire à celui de la Société d'habitation du Québec, accorder tout forme d'aide financière, y compris l'octroi d'un crédit de taxes et ce, malgré la Loi sur l'interdiction de subventions municipales ;

ATTENDU QUE l'acceptation du projet auprès de la Société d'habitation du Québec est conditionnelle à une contribution financière du milieu ;



ATTENDU QUE le projet de revitalisation de la Canne d'Or sollicite une contribution de la Municipalité de Wotton ;

En conséquence,
1307-134 IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Vaillancourt,
APPUYÉ par le conseiller Paul Latulippe, et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QU'EN vertu de l'article 94.5 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec, la Municipalité de Wotton informe la Société d'Habitation du Québec, qu'elle a l'intention d'adopter, par règlement, un Programme municipal complémentaire au Programme AccèsLogis Québec, octroyant un crédit de taxes pour une période maximale de 25 années, **excluant toutes compensations pour les services**, tel que décrétées par la Municipalité selon sa réglementation annuelle déterminant les taux de taxes et compensations ;

QUE le présent engagement soit conditionnel à l'approbation de la Société d'Habitation du Québec.

A D O P T É E

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CAMILLE – DEMANDE D'ENTRAIDE AUTOMATIQUE EN INCENDIE

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Camille, dans sa résolution numéro SM2013-05-115, demande à la Municipalité de Wotton de faire connaître ses disponibilités pour 1 officier, 4 pompiers et un camion citerne ;

En conséquence,
1307-135 IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marc-André Gagnon,
APPUYÉ par le conseiller Fernand Bourget, et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la Municipalité de Wotton informe la Municipalité de Saint-Camille que les tarifs d'entraide sont ceux déjà prévus au Règlement numéro 19-96, autorisant la conclusion d'**une entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection incendie** entre les deux municipalités.

Une copie de ce règlement sera transmise à nouveau à la Municipalité de Saint-Camille.

QUE pour l'instant, compte tenu du territoire à desservir: tout le territoire de Wotton et une partie de Saint-Georges-de-Windsor et du nombre d'effectifs disponibles sur le territoire à certaines périodes de la journée, la Municipalité de Wotton préfère ne pas s'engager pour une entente automatique avec la Municipalité de Saint-Camille ;

QUE la Municipalité de Wotton suggère qu'une rencontre avec la Municipalité de Saint-Camille et avec un représentant du ministère de la Sécurité publique soit tenue pour discuter de ce sujet.

Cette rencontre pourrait avoir lieu vers la fin août 2013, selon les disponibilités des parties.

A D O P T É E

GES – RÉSOLUTION POUR LE PLAN D'ACTION

CONSIDÉRANT l'élaboration du plan d'action pour réduire les gaz à effet de serre (GES) qui a été réalisée conformément aux exigences du programme Climat municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE 14 nouvelles actions découlent de ce plan d'action et que deux actions ayant été entamées préalablement amèneront des réductions ;

CONSIDÉRANT QUE les actions 16 à 29 sont projetées à court terme (2012-2017) ;



CONSIDÉRANT QUE le programme ne fixe pas de cible minimale et qu'il laisse le soin au Conseil municipal d'adopter la cible jugée adéquate ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Wotton a adhéré au programme Climat municipalités du MDDEFP ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ce programme, la Municipalité de Wotton doit volontairement adopter une cible de réduction de GES ;

En conséquence,
1307-136 IL EST PROPOSÉ par le conseiller Yves Gauthier,

APPUYÉ par le conseiller Claude Vaillancourt, et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la Municipalité de Wotton adopte une cible volontaire de réduction de gaz à effet de serre (GES) de 0,2% d'ici la fin de 2017 ainsi que le plan d'action décrit au rapport intitulé « Plan d'action visant la réduction des émissions de GES – Municipalité de Wotton, 2012-2017».

A D O P T É E

RÉSOLUTION POUR FIXER LES TARIFS POUR LA RÉCUPÉRATION DE MATÉRIAUX SECS

CONSIDÉRANT QUE le mois dernier la Municipalité a fait la location d'un conteneur pouvant recevoir tous les matériaux secs;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de fixer les tarifs pour les usagers qui veulent se départir desdits matériaux secs;

En conséquence,

1307-137 IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Vaillancourt,
APPUYÉ par le conseiller Paul Latulippe, et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE les tarifs pour la récupération des matériaux secs soient les suivants :

Pour les particuliers (contribuables de la Municipalité)

- Coffre de voiture 5\$
- Remorque/camionnette moins de 50 pi. carrés 10\$
- Remorque plus de 50 pi. carrés 40\$
- Remorque de bardeaux d'asphalte < de 50 pi. carrés 75\$
- Remorque de bardeaux d'asphalte > de 50 pi. carrés 225\$

Entrepreneurs

- Remorque/camionnette moins de 50 pi. carrés 100\$
- Remorque de 50 pi. à 100 pi. carrés 150\$
- Remorque de plus de 100 pi. carrés 200\$
- Remorque de bardeaux d'asphalte de plus 50 pi. carrés 300\$

Pour les non résidents :

Les tarifs sont doublés pour les particuliers et entrepreneurs.

Ces tarifs doivent être payés à la Municipalité avant de décharger dans le conteneur à cet effet.

A D O P T É E

MRC DES SOURCES – PROGRAMME DE REDISTRIBUTION DU

PGMR

1307-138 IL EST PROPOSÉ par le conseiller Fernand Bourget,

APPUYÉ par le conseiller Paul Latulippe et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,



QUE la Municipalité de Wotton informe la MRC des Sources qu'elle désire porter le projet d'élaboration de la révision du PGMR à l'intérieur de son budget 2014.

Les lignes directrices pour l'élaboration de la révision du PGMR seront connues à l'automne 2013, selon la résolution de la MRC des Sources, numéro **2013-03-8375**.

A D O P T É E

DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAO – FERME CHARTIER

ATTENDU la demande de « Ferme Chartier enr. » adressée à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec, pour aliéner une partie de ses terres agricoles en faveur d'une Exploitation Agricole Enregistrée ;

ATTENDU **QUE** les lots visés par la présente demande sont : 34-A-P et 34-B-P, du rang V, du cadastre du canton de Wotton, dont la superficie est d'environ 3,344 ha. Ces lots sont situés dans la zone agricole permanente et à l'intérieur de la zone Ar-3, selon le règlement de zonage en vigueur ;

ATTENDU **QUE** Ferme Chartier enr. possède des lots contigus aux lots visés par la présente demande;

ATTENDU **QUE** le futur acquéreur est une exploitation agricole enregistrée et que les lots visés par la demande serviront à des fins agricoles ;

En conséquence,
1307-139 IL EST PROPOSÉ par le conseiller Fernand Bourget,
APPUYÉ par le conseiller Paul Latulippe, et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la Municipalité de Wotton informe la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec, que la demande d'aliénation et de lotissement déposée par la Ferme Chartier enr., est conforme à la réglementation municipale puisqu'il s'agit d'aliéner des parties de lots d'une exploitation agricole situés dans une zone agricole permanente, en faveur d'une autre exploitation agricole permanente;

QUE les lots mentionnés, ci-dessus, sont situés dans la zone Ar-3, selon le zonage municipal en vigueur;

QUE l'aliénation des lots 34-A-P et 34-B-P, du rang V, cadastre du canton de Wotton, servira à une utilisation agricole et permettra l'agrandissement d'une exploitation agricole déjà existante;

QUE la Municipalité de Wotton informe la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec qu'il n'y a pas ailleurs en zone blanche, des emplacements pouvant répondre à la présente demande puisque la résidence du propriétaire de la Ferme Chartier enr. est située en partie sur les lots 34-A et 34-B, rang V, cadastre du canton de Wotton. La Municipalité de Wotton recommande l'autorisation de la présente demande d'aliénation et de lotissement.

A D O P T É E

RAPPORT DES COMITÉS

- Le conseiller Fernand Bourget a assisté aux rencontres de : RIPTRL, il mentionne que les travaux de dragage sont arrêtés dû aux montants élevés et à la rencontre de Corridors verts ;
- Le conseiller Claude Vaillancourt n'a pas eu de réunion cependant, il a demandé une modification concernant l'entraide automatique prévue au Schéma de couverture de risque. La modification est à l'effet de demander le service incendie d'Asbestos en entraide pour couvrir tout le périmètre urbain de la Municipalité. Au Schéma, le périmètre urbain était divisé en deux (2). L'entraide était avec Asbestos pour une partie et Saint-Camille pour l'autre partie ;



- Le conseiller Yves Gauthier donne des informations sur Transbestos. Employée nouvellement embauchée à raison de 20h/semaine ;
- M. le Maire donne un compte-rendu de la réunion de la MRC. Il mentionne également que pour la formation sur l'Université Rurale du Québec, l'agente de développement participera à cette formation. Les frais d'inscription sont de 300\$/participant. M. Hugues Grimard a été réélu comme préfet pour une période de deux (2) ans ;
- Concernant la Société de développement, M. le Maire demande à M. Dominic Morin de donner un résumé des réunions que le comité a tenues. M. Morin parle du projet « Carrefour de la diversité, projet visant à dynamiser le centre du village. La Société veut également soutenir les « Jeunes entrepreneurs ». Il mentionne également les travaux de la « Fresque historique ». Les membres de la Société de développement sont : MM Normand Beaulieu, Roger Gratton, Denis Pinard, Dominic Morin. L'agente de développement est Mme Manon Vaillancourt. MM Gilles Meunier et Christian Daigle sont des bénévoles qui, à l'occasion, viennent siéger au sein du comité. Il y a également 3 élus municipaux : MM Ghislain Drouin, Maire et les conseillers Paul Latulippe et Fernand Bourget.

PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES PERSONNES PRÉSENTES

Monsieur le Maire répond aux questions du public.

- M. Richard Dubé informe les membres du Conseil que la signalisation doit être vérifiée dans la courbe du Chemin des lacs et 6^e rang.
- Concernant les dos d'âne, puisque selon certains citoyens cela est plus dangereux de les avoir à cet endroit puisque les automobilistes les évitent, M. le Maire demande qu'on les enlève et qu'après le Festival country, ils soient installés autrement.

CORRESPONDANCE DIVERSE

Les membres du Conseil prennent connaissance des divers sujets que l'on retrouve à l'intérieur des points suivants : Informations générales et correspondance diverse.

AUTRES SUJETS :

Demande du Club VTT-Projet pilote : passage de VTT sur certains chemins municipaux

La Municipalité a reçu une demande du Club 3 & 4 roues de l'or blanc à l'effet de permettre le passage de VTT sur certains chemins municipaux à titre de projet pilote. Les chemins municipaux dont il est question sont : Chemin des lacs, 1,4km, 6^e rang : 1,3km, Chemin Perreault, 0,8km, Chemin du 1^{er} rang : 3,9km et Chemin des sept lots : 0,1km.

La Directrice générale et Secrétaire-trésorière informe le Conseil que, cet après-midi, elle a communiqué avec le représentant régional du MTQ, M. Louis Versailles et ce dernier l'a informé des procédures à suivre pour l'adoption d'un règlement permettant les véhicules hors route.

Mme Vaillancourt transmet l'information reçue aux personnes du public et aux membres du Conseil.

M. Alain Perreault, vice-président du Club 3 & 4 roues de l'Or-blanc, s'est déplacé pour entendre le Conseil sur ce sujet, répondre aux questions de celui-ci et mentionne que le règlement doit être adopté ce soir par les villes d'Asbestos et Danville.

M. Perreault informe les personnes présentes que le passage des VTT a un impact sur l'économie locale dans les municipalités qui les reçoivent : restaurant, essence, etc.



Après informations, les membres du Conseil se disent prêts à prendre une décision sur le projet pilote du passage des VTT sur certains chemins municipaux.

RÈGLEMENT PERMETTANT LA CIRCULATION DES VÉHICULES HORS ROUTE SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX

1307-140 AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Marc-André Gagnon, pour qu'à une prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement permettant la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux sera présenté pour adoption.

A D O P T É E

Dépôt d'une pétition pour contrer le passage des VTT et motoneiges

La Directrice générale et Secrétaire-trésorière informe les membres du Conseil qu'elle a reçu, cet après-midi, une pétition à l'effet d'interdire le passage des VTT et des motoneiges sur le territoire de la municipalité, principalement sur la rue Mgr l'Heureux. La pétition a été signée par 90 personnes.

Les membres du Conseil accusent réception de cette pétition et pour la suite de ce dossier, ils rencontreront les membres des deux associations pour discuter de ce sujet.

PROGRAMME ACCÈSLOGIS – PRÉSENTATION DE LA DEMANDE D'ACCÈSLOGIS QUÉBEC

1307-141 IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Vaillancourt, **APPUYÉ** par le conseiller Paul Latulippe, et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

QUE la Municipalité de Wotton autorise « *Habitations populaires du Québec* » à présenter une demande dans le cadre du « Programme Accèslogis Québec » pour l'immeuble situé au 765, rue Saint-Jean, Wotton;

QUE la Municipalité de Wotton accepte de défrayer les honoraires professionnels pour la préparation de ce dossier, au montant de 10 000\$, taxes non incluses;

QUE dans l'éventualité où le Programme d'Accèslogis soit accepté, ce montant sera déduit du pourcentage demandé au milieu, à l'intérieur de ce programme.

A D O P T É E

LEVÉE DE LA SÉANCE

1307-142 IL EST PROPOSÉ par le Claude Vaillancourt et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

QUE la séance soit levée à 22h00.
A D O P T É E

Ghislain Drouin
Ghislain Drouin, Maire
Carole Vaillancourt
Carole Vaillancourt, Directrice générale et Secrétaire-trésorière

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX